



*Monsieur le Maire,  
le Conseil Municipal  
et l'Équipe Communale  
vous souhaitent, ainsi  
qu'à vos proches, une  
excellente Année 2011.*



**SAMEDI 8 JANVIER**

**À partir de 14h**

## Assemblée Générale et Rassemblement pour Estelle

**A** fin de marquer la huitième année de la disparition de la jeune Estelle Mouzin, l'Association Estelle, les proches et la famille organisent un rassemblement le samedi 8 janvier à Guermantes. Le déroulement de l'après-midi sera le suivant :



**14h à 15h30 :** Assemblée Générale annuelle de l'Association, ouverte au public (Espace Marcel Proust à côté de la Mairie).

**16h à 17h00 :** Rassemblement pour le départ de la Marche silencieuse (place du Temps Perdu, en face de la boulangerie) jusqu'à « l'Arbre du Souvenir » planté en janvier 2005. Nous vous attendons nombreux. Association Estelle.

## Etat Civil du 2<sup>ème</sup> Semestre

### NAISSANCES

RDINA Iness	le 28 juin
TOLOTTO Lola	le 14 juillet
DANIO Marie	le 22 juillet
SAINT-JULIEN Nolan	le 22 août
DUFAU Zoé	le 17 septembre
ESTORGUES Marion	le 10 octobre
LANCE Marie	le 11 décembre.

### DÉCÈS

Micheline KRZEMINSKI  
Denis FABRE  
Pierre TOURLET.

Article et photos du spectacle de Noël dans le prochain journal. Photos déjà sur le Site ainsi que celles de l'Open de Golf de septembre.

## ÉCOLE du Val

### Inscriptions en Maternelle

**Futurs parents,  
Futurs élèves !**

L'Ecole Maternelle fait ses inscriptions pour la rentrée prochaine dès le mois de Janvier !

Si vous avez un enfant né en 2008 vous devez, dès maintenant, l'inscrire pour la rentrée de septembre.

Pour cela il faut vous rendre à la Mairie de votre domicile avec votre livret de famille et un justificatif de domicile.

Ensuite contacter Mme FRUCHAUD, la Directrice de l'Ecole Maternelle, qui vous donnera un rendez-vous pour venir faire l'inscription définitive avec votre enfant. Téléphonnez de préférence entre 14h et 16h. La présence des deux parents est souhaitable.

Ne pas oublier : le livret de famille, le carnet de santé, la fiche de pré-inscription de la Mairie, 2 photos d'identité. D'avance merci. Le N° de tél. de l'école est le : 01 64 02 22 01.

Une réunion d'informations regroupant parents et futurs élèves aura lieu au mois de juin à l'Ecole Maternelle.

## ORIENTATION Pour les étudiants et collégiens

### 35ème Salon Adrep les 28 et 29 janvier 2011

**V**enir au salon ADREP enseignement supérieur c'est réussir son orientation !

Depuis 35 ans l'Adrep présente une quarantaine de domaines et de secteurs comme : Agriculture, Armées, Gendarmerie, Police, Arts appliqués, Audiovisuel, Communication, Publicité, Biologie, Chimie, Environnement, Enseignement, Commerce, Gestion, Droit, Hôtellerie, Restauration, Tourisme, Informatique, Electronique, Industrie, Journalisme,

Langues, Lettres, Mode, Santé, Social, Sciences et techniques, Sciences humaines et sociales, Humanitaire, Sport, Transports...

L'Adrep répond aux questions des 15/20 ans et de leur famille : Que faire après le Bac ? Quels sont les métiers d'avenir ? Comment parvenir au métier envisagé ?

L'Adrep c'est : 300 stands, 40 débats animés par des professionnels, 5 espaces métiers où des professionnels viennent « donner un visage aux

métiers » en rencontrant individuellement tous ceux qui souhaitent en savoir plus.

Depuis l'an passé le Pôle Orientation-Conseil s'ouvre aux collégiens.

Infos Pratiques : Horaires : vendredi 28 janvier 13h - 18h/ Samedi 29 janvier 10h - 18h. Espace Champperret - Paris 17ème. Prix : 5 €.

Entrée gratuite sur invitation (disponibles en Mairie : Attention 40 invitations de disponible uniquement). Infos sur : [www.adrep-infos.com](http://www.adrep-infos.com)

## Repas de fin d'année pour nos Aînés

Comme chaque année le repas des Aînés de la Commune constitue un temps fort de l'activité du CCAS. Ils étaient nombreux à assister au repas donné en leur honneur depuis de nombreuses années maintenant. C'est donc le samedi 4 Décembre 2010 au Restaurant CESENA à Guermentes que le repas organisé par le CCAS a eu lieu (1).



Depuis quelques années, l'habitude avait été prise d'inviter le personnel de Mairie en contact permanent avec nos aînés. Ce fut le cas encore une fois et les conversations tout au long du repas furent fort sympathiques. En souhaitant la bienvenue à tous, **Guy Jelenperger** Maire de Guermentes et **Gérard Dura** Vice Président du CCAS (2), ont eu une pensée pour les malades ou les personnes empêchées et pour les disparus.

Le repas fut chaleureux et convivial, grâce à la bonne humeur de chacun et au concours d'un magicien venu spécialement pour cette occasion (4).

Merci encore pour ce repas préparé par **Manu** (7) et son équipe (6). Concocté sur le thème du Portugal, il a été apprécié par tous les participants. Merci encore à tous les membres du CCAS, pour leur aide et aux enfants des Maternelles du Val Guermentes pour leur dessin des menus (3). **G. Dura.**



Bientôt les photos du repas sur le site Internet de Guermentes.



### SAMEDI 15 Janvier à 20h30

Le Ciné-Club de Gouvernes est créé depuis 1997, ses séances sont ouvertes aux habitants des communes de Marne et Gondoire, et des villes voisines.

Tarifs des séances :

- Adhérents : 3 €.
  - Non adhérents : 4 €.
  - Moins de 18 ans et chômeurs : 1,5 €.
- Adhésion annuelle : 7,5 €.

### Séance de Ciné-Club à Gouvernes

Notre prochaine séance : **Samedi 15 janvier**, dans la Salle des fêtes de Gouvernes (à côté de la Mairie).  
 Horaire de la séance : **20h30**.  
 Au programme : **"Drôle de dimanche"**.  
 Un film de 1958 réalisé par **Marc Allegret** avec un casting de rêves : Arletty, Bourvil, Danielle Darrieux, J.-P. Belmondo, Jean Carmet, Roger Hanin... dans une comédie sympathique.

Cette soirée sera marquée par les Vœux de l'Association, le partage de la traditionnelle «Galette Républicaine», à ce titre nous vous demandons exceptionnellement de réserver par tél. au : **01 64 02 12 02** ou par mail : **Philippe.degremont@wanadoo.fr**  
 Venez nombreux, nous vous accueillerons avec grand plaisir.  
**Philippe DEGREMONT.**

Sous la Présidence de M. Guy JELENSPERGER, Maire. Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 14.

**PRÉSENTS :** Guy JELENSPERGER, Denis MARCHAND, Claude ROLLAND, Michel POYAC, Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Gérard DURA, Françoise JOUSSE, Gérard LEUX, Daniel POUPART, Isabelle ROUQUIER, Simone TRIMAILLE, Annie VIARD.

**ABSENTE EXCUSÉE :** Véronique FONTAINE qui a donné pouvoir à Guy JELENSPERGER.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la décision modificative N°2, afin de pouvoir régler la maîtrise d'œuvre de la RD 35 au Conseil Général en tenant compte du fait que la Trésorerie souhaite que les factures d'investissement soient réglées avant le 17 décembre 2010. Le Conseil Municipal approuve cet ajout à l'unanimité.

### 1) Approbation du dernier compte rendu et élection du secrétaire de séance.

Compte rendu approuvé à l'unanimité. M. Gérard DURA est élu secrétaire de séance.

### 2) Décision modificative n°2.

Vu le Budget Primitif 2010, Monsieur le Maire expose la nécessité de modifier celui-ci, afin d'imputer correctement la maîtrise d'œuvre du Conseil Général sur la RD 35, en lien avec les travaux réalisés sur cette voirie. Il est donc nécessaire de réaffecter une partie des crédits. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

### 3) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une Convention avec le Conseil Général de Seine et Marne relative au salage des routes.

M. SAUSSIER, Directeur de l'ART, a été reçu par M. le Maire. Celui-ci propose de signer une Convention avec les communes à propos du salage des voiries. La commune est un itinéraire de désenclavement et le Conseil Général ne peut déneiger ce réseau de façon rationnelle. Cette Convention engage les communes qui doivent déneiger au vu de leurs moyens et en fonction de leurs horaires. En contrepartie, le Conseil Général fournit du sel aux communes à raison de 500 kilos par km linéaire. Aucune

obligation n'existe pour les communes de passer cette Convention, mais cette opportunité permet aux communes de définir le parcours le plus adapté. Au vu du matériel et du personnel, la Commune s'engage jusqu'aux panneaux de fin de commune (fin de zone 70) sur la RD 35 et la RD 217 bis soit 5 kilomètres aller-retour. De plus, M. le Maire indique que la Commune, n'est pas tenue de fixer d'astreintes et reste libre quant aux horaires de passage pour saler. Il s'agit d'une obligation de moyens et non une obligation de résultat. La Convention aurait une durée de deux ans.

D'autre part, la Commune de Guermantes sollicite à nouveau la société Jean Lefebvre afin que celle-ci intervienne en cas d'alerte neige, aux mêmes endroits que l'an dernier.

M. Poupart s'interroge sur l'absence de salage avant 9h30 ainsi que sur l'absence de salage le mercredi après-midi du fait que les services de la Mairie sont fermés. M. le Maire indique qu'il pourrait faire intervenir les agents techniques en horaires aménagés en cas de nécessité. Quant au mercredi, M. le Maire rappelle que des élus s'étaient mobilisés dans ce type de cas de figure par le passé. De plus, au vu de la jurisprudence, en cas d'alerte neige, il incombe à chacun de prendre les mesures de précaution adaptées. Par ailleurs, les passages de la société Jean Lefebvre, non limités dans le temps, permettraient de répondre à cette interrogation.

M. MARCHAND s'interroge sur les problèmes de responsabilité de la Commune en cas d'accident sur celle-ci, sur les horaires des services techniques et sur les problèmes de déneigement le week-end.

M. le Maire indique que l'accord avec Jean Lefebvre repose sur le fait de faire partie de Marne et Gondoire. Les interventions dépendront de la gravité des chutes de neige et auront un coût pour la Commune. Pour les horaires, M. le Maire rappelle qu'il peut réaménager les horaires des services techniques en cas d'urgence extrême. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

### 4) Approbation des modifications du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Au mois de mars, Monsieur le Maire avait indiqué au Conseil Municipal les deux modifications à apporter au PLU : une relative au passage d'une canalisation de gaz, l'autre relative au stationnement.

L'enquête publique a eu lieu du 7 septembre au 9 octobre 2010 et a reçu un avis favorable du Commissaire enquêteur.

M. MARCHAND s'interroge sur le statut des transformateurs EDF. M. le Maire indique que ce point n'est pas de la compétence du PLU et qu'il est de la responsabilité de la Commune de protéger et de sécuriser les transformateurs dont ERDF reste propriétaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

### 5) Acquisition de la parcelle n°AH 345.

M. le Maire indique qu'une erreur s'était produite lors d'un précédent Conseil Municipal. Il s'agit de la parcelle AH 345 de 93 m2 et non AH 293 de 150 m2. M. GUISIANO s'est proposé de céder à titre gracieux le terrain numéroté AH 345 à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité et autorise M. MARCHAND à signer l'Acte Administratif afférent.

### 6) Autorisation spéciale d'exécution du Budget d'Investissement 2011.

M. le Maire indique que l'article L 1612-1 du CGCT permet à l'exécutif, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le Budget Primitif 2011 devant être voté en mars, M. le Maire demande au Conseil Municipal de lui accorder cette autorisation pour l'opération concernant les Armoires électroniques pour la Société FORCLUM. Montant au BP : 204 000 € soit 25 % = 51 000 € au motif que les travaux concernés ne sont pas encore terminés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

### 7) Questions diverses.

■ La Commune vient de recevoir de la part de l'INSEE le chiffre actualisé de la population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2011 qui s'établit à 1305 habitants.

■ A partir de mars 2011, l'Île de France passe au tout numérique. Des informations peuvent être données en Mairie et seront mises en ligne sur le Site de la Commune.

■ Concernant les bus, et suite à son courrier, la Société des Autocars de Marne la Vallée a répondu à M. le Maire qu'elle s'efforce de limiter les bus articulés et que de plus, si des excès de vitesse sont commis, il est nécessaire de noter l'heure, le numéro du bus et le lieu afin de faire remonter l'information.

■ Le Syndicat des Transports a informé le Maire de Guermantes que des comptages avaient eu lieu au mois de décembre sur la ligne 26.

■ Le Syndicat Intercommunal C.P.R.H. informe le Conseil Municipal qu'il délibérera le 18 janvier prochain sur une contribution syndicale de 1,75 Euros par habitant pour le budget 2011.

■ Le rapport de contrôle qualité du tri des déchets est disponible en Mairie. Les chiffres sont en progression quant au nombre de bacs sans erreur, les bacs avec petites erreurs sont en baisse tout comme le nombre de bacs refusés.

■ M. le Maire avait sollicité le SIETREM afin d'obtenir des chiffres pour le coût d'une conteneurisation des ordures ménagères pour la Commune. Ceux-ci sont les suivants : étude et distribution des conteneurs pour 5 193,15 Euros TTC. La première année, mise à disposition des conteneurs en location-maintenance pour 5 633,70 Euros TTC/an. Sur la base du Budget de l'année 2010, la participation pour l'élimination des déchets de la Commune serait ainsi passée de 119 224 Euros à 127 234 Euros la première année et à 124 857 la deuxième année et les années suivantes sur la base des coûts 2010. Toute demande de conteneurisation doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal avant mars 2011 pour une prise en compte en 2011.

L'augmentation serait d'environ 6 euros par habitant la première année, ramenée à 4,22 Euros par habitant au final. Ce

## Extraits du compte rendu du Conseil Municipal du 16 Décembre (suite)

point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

■ Mme Billy souhaite connaître l'état d'avancement du remplacement des mâts en bois des candélabres de la Commune par des mâts métalliques. M. le Maire l'informe qu'il y aurait sur la Commune environ 160 mâts (chiffre à ajuster) à remplacer. Ce projet fera l'objet d'un appel d'offres type MAPA en 2011 avec des travaux prévus la même année. Pour un montant total inférieur à 200 000 Euros. Le paiement s'étalerait sur trois ans et la maîtrise d'œuvre serait confiée à Technys. Les critères de choix seraient : une très bonne connaissance du territoire, les aspects techniques et le prix. La visite sur place sera un critère d'élimination des candidatures. Des demandes préalables de subvention ont été envoyées aux personnes publiques concernées afin de les informer du projet dans ses grandes lignes.

■ Un enfant de Guermantes bénéficiera des services du SIERSEF (Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire des Environs de Ferrières-en-Brie) pour une somme de 358,75 Euros à la charge de la Commune, le restant étant pris en charge par le Conseil Général. Un problème se pose car certaines des communes sont membres et refusent de payer les sommes en compensation des services

rendus par le Syndicat aux élèves en difficulté physique ou morale, notamment la commune de Thorigny sur Marne. Aucun recours ne semble exister et le SIERSEF a pris un avocat pour essayer d'obliger les communes à payer.

M. POUPART précise qu'aucune Convention ne liait le SIERSEF et les communes adhérentes et qu'il est difficile de trouver un critère de fixation du prix par les communes. M. le Maire propose d'écrire au SIERSEF et au Conseil Général afin de demander des explications quant à cette situation.

■ Mme VIARD souhaite des informations sur la réforme territoriale. M. le Maire l'informe qu'à partir de 2014, le Conseiller Territorial remplacera le Conseiller Général et le Conseiller Régional. Il siègera dans les deux assemblées dans un souci de cohérence. Les délégués des Intercommunalités seront désignés sur les listes municipales par fléchage, avec un minimum d'un délégué par commune.

M. le Maire précise que tous les textes de lois sont consultables sur Internet (Légifrance) ainsi que de nombreuses informations.

■ Une réunion à l'Inspection a eu lieu concernant la carte scolaire 2011. Aucune fermeture de classe n'est prévue à l'école du Val Guermantes en 2011. Mme VIARD repropose une réunion de la Commission des Affaires Scolaires car la ges-

tion du SIVOM la soucie également. M. le Maire est surpris de l'intervention de Mme VIARD à ce sujet sachant qu'une réunion du SIVOM a eu lieu récemment et que de tels éléments n'ont pas été évoqués à cette occasion ou que des réponses ont été apportées à ce sujet par le Président du SIVOM.

De plus, il précise que les affaires du SIVOM doivent être réglées au SIVOM et que les délégués sont à même, du fait de leur délégation de prendre des décisions directement au SIVOM, et d'assurer leur responsabilité de délégué.

■ Mme ROQUIER s'interroge sur la possibilité d'installer un candélabre au « petit bois » situé dans le Val Guermantes. Cette possibilité sera étudiée à l'occasion du remplacement des candélabres bois de la Commune.

■ Mme JOUSSE souhaite savoir si St Thibault des Vignes a quitté la CAMG. M. le Maire lui indique que la candidature de St Thibault des Vignes pour sortir de la CAMG a été rejetée par la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire.

■ Mme JOUSSE souhaite obtenir un point de situation du Budget en cours d'année.

M. le Maire précise que la réalisation exacte du Budget est validée par le Compte Administratif année N+1. Egalement qu'un Budget n'est qu'une prévision financière et qu'une lecture à une date donnée ne peut être le reflet exact

de la situation financière réelle des recettes et des dépenses prévues.

■ M. le Maire indique que M. POUPART sera accompagné par les services techniques de la Commune au printemps pour la mise en œuvre de mesures de réduction de la vitesse.

■ M. COURPOTIN souhaiterait que M. le Maire saisisse le STIF quant à la situation des transports. M. le Maire indique qu'il faut dans un premier temps saisir le Syndicat des Transports via la CAMG avant de se tourner vers le STIF. En l'espèce, il s'agira d'intervenir à ce niveau et non au niveau de la Commune, qui n'est plus compétente en la matière.

■ M. POYAC voulait remercier les élus de la Commune pour le travail fourni, notamment lors des diverses manifestations de l'année. De plus, M. POYAC fait part du fait que la Mairie est bien décorée pour les Fêtes de Noël et remercie la Société Manuélec pour le travail fourni.

■ M. DURA indique que le repas des Anciens s'est très bien passé et remercie la Pizzeria de Guermantes, 45 personnes étant présentes cette année.

M. DURA souhaite préciser que le CCAS offre des fleurs lors des décès pour les personnes faisant partie du CCAS. M. COURPOTIN propose que la Commune offre des fleurs pour les disparitions de tous les Guermantais. M. le Maire accepte cette proposition.

*Nous vous rappelons que l'intégralité du CR est consultable sur les panneaux de la Mairie.*

### DÉMARCHAGE abusif

#### Concernant nos factures de gaz

**L**e SMERSEM autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz est chargé de veiller au bon fonctionnement du marché de l'énergie.

A ce titre, il a souscrit à l'opération CLAIR'ENERGIE lancée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et veille au respect des pratiques commerciales vertueuses par les fournisseurs d'électricité et/ou de gaz qui se sont inscrits dans cette démarche.

Dans le cadre de ce dispositif, nous tenons à vous alerter sur le cas d'un démarchage déloyal émanant d'une commerciale représentant ALTERGAZ.

Les faits se sont produits sur une com-

### Souscription «forcée»

*munne voisine. Une consommatrice s'est plaint d'avoir été abusée par une personne se présentant comme « une employée de GDF et proposant une réduction sur les factures de gaz ».*

*Elle a fait signer à l'utilisateur-consommateur, qui ne souhaitait pas changer de fournisseur, un bulletin de souscription en présentant ce document comme un simple « contrat de contact » sans engagement. La personne démarchée a contacté Altergaz pour signaler cette dérive et exercer son droit de rétractation.*

*Nous tenons à relayer cette information pour attirer votre attention sur ce type d'agissement et vous invitons à nous contacter si de tels faits vous arrivaient.*

### CYCLES de conférences

## Université Paris Est

**P**our la dixième année consécutive l'université Paris-Est Marne la Vallée organise le samedi après midi de 14h à 17h plusieurs cycles de conférences, (gratuites mais avec inscriptions obligatoire) ouvertes à tous.

Pour plus d'infos un bulletin d'inscription à remplir est disponible en Mairie puis à transmettre à :

Université Paris Est Marne la Vallée. Brigitte Cuisinier – Université à Tout âge. 5 Boulevard Descartes – Champs sur Marne. 77454 Marne la Vallée Cedex 2.

Par Mail : [brigitte.cuisinier@univ-mlv.fr](mailto:brigitte.cuisinier@univ-mlv.fr)

### “Faute d'orthographe” du N° 185

Le mot erroné était «nettoyage», dans l'article «Mise en place de nouveaux bacs à sel sur la Commune», page 4, dernière ligne de la 3ème colonne. Huit personnes ont bien répondu. Le gagnant du Tirage au sort est **M. Michel CHARPENEL**. Il recevra prochainement un Livre d'Art. Bravo à Tous !